

2. ETUDE PRE OPERATIONNELLE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS : CHOIX
DU PRESTATAIRE ET PLAN DE FINANCEMENT

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-trois, le lundi treize mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi sept mai deux mille vingt-quatre.

PRESENT(E)S : 20

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATESTI, CYRILLE BEC, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, SYLVIE GRENIER, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

DAVID GUASLARD REPRESENTE PAR MURIELLE PANIAGUA
YVES JAOUEN REPRESENTE PAR GENEVIEVE NICOLAS
AMANDINE MENUZZO REPRESENTEE PAR FRANCOISE TISSANDIER
VINCENT OUSLATI REPRESENTE PAR MATTHIEU PERONA

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 2

MIREILLE AUGHEARD
INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : Yolande PANIAGUA

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 28 mai 2020 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT l'engagement de la commune dans une « Opération de Revitalisation du Territoire multi-sites » portée par la Communauté d'Agglomération de Riom, Limagne et Volcans, dont la convention a été signée le 10 juin 2020, complétée par l'avenant n°1 le 5 avril 2023,

CONSIDERANT l'engagement de la commune dans le programme « Petites Villes de Demain », dont la convention d'adhésion a été signée le 18 juin 2021,

CONSIDERANT l'engagement de la commune de définir une stratégie de redynamisation de son centre-bourg, par la réalisation d'une étude « Plan Guide » et de ses 15 fiches actions,

CONSIDERANT la volonté municipale de poursuivre cette démarche et d'engager une étude de requalification des espaces publics intégrant les mobilités au bureau d'études ARTER Agence, dont le coût de la mission s'élève à 31 000.00 € hors taxe,

CONSIDERANT la participation du Conseil Départemental à hauteur de 48,40 % du montant hors taxe de l'étude,

CONSIDERANT la participation du fonds ingénierie « Petites Villes de Demain » à hauteur de 31,60 % du montant hors taxe de l'étude,

CONSIDERANT que le restant à charge pour la commune s'élève à 20,00 % du montant hors taxe de l'étude,

Article 1 :

Décide de poursuivre la démarche entreprise, dans la continuité de l'étude « Plan Guide » réalisée, en confiant cette étude pré-opérationnelle au bureau d'études ARTER Agence, dont le coût de la mission s'élève à 31 000.00 € hors taxe,

Article 2 :

Décide de solliciter le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, au titre d'une « Etude de requalification des espaces publics »,

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240521-24D02_DELIB_027-DE

Décide de solliciter la Banque des Territoires, via le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, au titre du fonds d'ingénierie « Petites Villes de Demain »,

- IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA DECISION N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé qui lui a été fait,

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la décision N°2 afin de solliciter le financement auprès du Département et du fonds d'ingénierie PVD



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.
À Mozac, le 13 Mai 2024
Le Maire,

Marc RÉGNOUX

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240521-24D02_DELIB_027-DE

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240521-24D02_DELIB_027-DE



DECISION DU MAIRE de la Commune de MOZAC

N°2024-13052024

Nature de l'acte : 1 Commande Publique – 1.1 Marchés Public

OBJET : Réalisation d'une mission pour la réalisation d'une « étude pré-opérationnelle des espaces publics » - Demande de financements

Le Maire de Mozac,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 28 mai 2020 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT l'engagement de la commune dans une « Opération de Revitalisation du Territoire multi-sites » portée par la Communauté d'Agglomération de Riom, Limagne et Volcans, dont la convention a été signée le 10 juin 2020, complétée par l'avenant n°1 le 5 avril 2023,

CONSIDERANT l'engagement de la commune dans le programme « Petites Villes de Demain », dont la convention d'adhésion a été signée le 18 juin 2021,

CONSIDERANT l'engagement de la commune de définir une stratégie de redynamisation de son centre-bourg, par la réalisation d'une étude « Plan Guide » et de ses 15 fiches actions,

CONSIDERANT la volonté municipale de poursuivre cette démarche et d'engager une étude de requalification des espaces publics intégrant les mobilités au bureau d'études ARTER Agence, dont le coût de la mission s'élève à 31 000.00 € hors taxe,

CONSIDERANT la participation du Conseil Départemental à hauteur de 48,40 % du montant hors taxe de l'étude,

CONSIDERANT la participation du fonds ingénierie « Petites Villes de Demain » à hauteur de 31,60 % du montant hors taxe de l'étude,

CONSIDERANT que le restant à charge pour la commune s'élève à 20,00 % du montant hors taxe de l'étude,

Article 1 :

Décide de poursuivre la démarche entreprise, dans la continuité de l'étude « Plan Guide » réalisée, en confiant cette étude pré-opérationnelle au bureau d'études ARTER Agence, dont le coût de la mission s'élève à 31 000.00 € hors taxe,

Article 2 :

Décide de solliciter le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, au titre d'une « Etude de requalification des espaces publics »,

Décide de solliciter la Banque des Territoires, via le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, au titre du fonds d'ingénierie « Petites Villes de Demain »,

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240521-24D02_DELIB_027-DE

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions et communiquée au prochain conseil municipal.

Ampliation en sera faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal,

Fait à Mozac, le 13 Mai 2024



Le Maire,

Marc REGNOUX

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240521-24D02_DELIB_027-DE